

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE CHLEF**

**DAIRA DE OUED FODDA**

**COMMUNE DE OULED ABBES**

**N° FISCALE : 098402189024228**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du alinea 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics, Le Président de l'assemblée populaire communale de la commune ouled abbès wilaya de Chélif informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis D'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales portant :

**Amenagement urbain a ouled abbès centre**

publié dans les quotidiens, «Botola » en langue étrangère du 10 au 13 /10/2019 et « EL-Haddaf EL » en langue nationale le 10/10/2019 et le Bomop et après évaluation des offres techniques et financières en date du 21/10/2019 et rapport justificatif des prix du 24/11/2019 que le projet est attribue provisoirement suivant le tableau ci- dessus.

Intitule de l'opération	entreprise +adresse	Note offre technique	Montant en (t.c) proposé	Montant en (t.c) corrigé	Délai de réalisation en mois	OBS
Amenagement urbain a ouled abbès centre	EURL Societe cheguelellou souleyman de etudes et realisation de toute branche activite -batiment et ressource en eau le gerant cheguelellou souleyman Cite 28 villa n° 16oued fodda - chlef Nif : 001002299008446	61.5/100	9.365.825.00DA	9.365.825.00DA	six (06) MOIS	Offre techniquement recevable et financièrement moins-disant.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics. Tout soumissionnaires conteste le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recoure dans un délai de dix(10) jours qui suivent la date de publication du present avis dans la presse national ou le (BOMOP) pour les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisions sur les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprochés de mes services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jours de la publication de l'attribution provisoire du marché.